

COURS ORIENTÉ VERS LA PRATIQUE

Documentation préalable et objectifs d'apprentissage

ASSURANCE-VIE INDIVIDUELLE ET RENTES

Aperçu

La documentation préalable portant sur le domaine de pratique de l'assurance-vie individuelle et des rentes (AVIR) a été divisée en cinq grands thèmes :

- le rôle de l'actuaire désigné;
- la gestion du risque financier;
- les rapports financiers;
- la conception des produits et la tarification;
- le droit, la fiscalité et la réglementation.

La liste détaillée des documents préalables est incluse dans le programme de cours.

D'autres lectures s'ajouteront à la documentation préalable pour permettre au candidat de se familiariser avec les thèmes abordés dans le cadre du cours général présenté durant la première séance d'une demi-journée.

Nous prévoyons que chacun des thèmes susmentionnés représentera environ 10 à 35 % des cours spécialisés du COP; s'y ajoutera un examen de trois heures qui aura lieu à la fin du cours.

L'examen final se fera « à livre ouvert » et renfermera des questions à développement et des questions à choix multiples. Il met l'accent sur l'application pratique des questions abordées dans la documentation préalable et dans le cadre des séminaires du COP. Nous prévoyons qu'un certain nombre de questions traiteront des connaissances acquises dans plus d'un des domaines susmentionnés.

Une partie des documents à lire au préalable font office de lectures de base. On s'attend des candidats qu'ils aient une connaissance générale des thèmes abordés dans les ouvrages désignés comme lectures de base, ce qui les aidera à comprendre les thèmes abordés dans les documents désignés comme lectures fondamentales. Toutefois, on ne s'attend PAS à ce que les candidats aient une connaissance approfondie des questions abordées dans les documents désignés au titre des lectures de base, qui ne seront d'ailleurs PAS directement soumises à examen.

Tout ouvrage de référence ne portant pas la mention lecture de base ou lecture fondamentale doit être considéré comme une lecture fondamentale.

Objectifs d'apprentissage

Tel qu'indiqué dans la Note de présentation, les candidats auront, à la fin du COP, les connaissances nécessaires pour être en mesure de conseiller leurs employeurs ou leurs clients sur divers aspects techniques du domaine de pratique choisi tout en se conformant aux exigences juridiques et aux normes professionnelles. Plus spécifiquement, les objectifs d'apprentissage dans le cas des candidats qui auront choisi le domaine de l'AVIR sont les suivants :

- Acquérir une connaissance pratique de la fiscalité et du droit canadiens appliqués aux contrats d'assurance-vie et de rentes, aux propriétaires, aux assurés et aux bénéficiaires de ces contrats, ainsi qu'aux sociétés qui les émettent.
- Comprendre toutes les subtilités des normes de pratique de l'Institut canadien des actuaires qui régissent le calcul du passif des polices dans les états financiers assujettis aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) canadiens et être en mesure d'appliquer ces normes dans des situations précises de manière à évaluer convenablement le passif des polices.
- Comprendre le contexte des rapports financiers sous l'angle des PCGR canadiens appliqués aux sociétés d'assurance-vie, auquel s'ajoutent les exigences en matière de rapports statutaires; comprendre le rôle et les obligations de l'actuaire dans ce contexte et les liens entre l'actuaire désigné et le vérificateur d'une société d'assurance-vie et se familiariser avec le rapport de l'actuaire désigné et d'autres renseignements actuariels qui doivent être divulgués.
- Acquérir une connaissance pratique des exigences canadiennes en matière de capital réglementaire imposées aux sociétés d'assurance-vie; comprendre le processus de gestion du capital au Canada, notamment les rôles et responsabilités de l'actuaire dans le cadre de ce processus, plus particulièrement du point de vue de l'examen dynamique de suffisance du capital.
- Être conscient des répercussions du contexte juridique, réglementaire et fiscal canadien sur la conception et la tarification des produits d'assurance et des rentes et être au fait des tendances récentes en matière de conception et de tarification des produits d'assurance et des rentes.